

AVENANT n° 2

A L'ACCORD COLLECTIF NATIONAL DU 20.09.2005 SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE AU SEIN DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE L'HABITAT SOCIAL

Article 1

L'article 9.2 (« Prise en charge des actions ») de l'accord du 20.09.2005 est supprimé et remplacé par un nouvel article 9.2 ainsi rédigé :

Article 9.2. « Prise en charge des actions de formation dans le cadre des dispositifs de la professionnalisation »

Contrats de professionnalisation

Dans le cadre des contrats de professionnalisation, les actions de formation sont prises en charge sur la base d'un forfait horaire de 9,15 €.

Périodes de professionnalisation

Dans le cadre des périodes de professionnalisation, les actions de formation sont prises en charge sur la base d'un forfait horaire de 20 €.

DIF prioritaires de branche

Dans le cadre du DIF prioritaire de branche, la prise en charge du coût pédagogique des actions de formation est plafonnée à 70 € / heure.

Article 2

Au 2^{ème} alinéa de l'article 6.2 « Formations éligibles » créé par l'avenant n° 1 du 04.09.2007, les mots « 70 heures » sont remplacés par les mots « 35 heures »

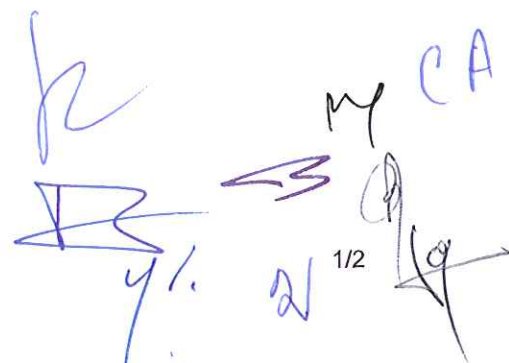
Article 3

Les dispositions du présent avenant s'appliquent aux demandes de prise en charge qui seront adressées à Habitat Formation à compter du 01.02.2011.

Le présent accord fait l'objet d'un dépôt dans les conditions définies par le code du Travail.

Le présent avenant fait l'objet d'une demande d'extension.

Fait à Paris, le 21 décembre 2010, en 7 exemplaires.



Organisations d'employeurs

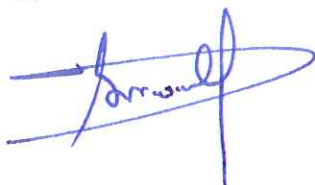
Pour L'Union Sociale pour l'Habitat
Le Délégué Général, Pierre Quercy



Pour L'AFPOLS
Franck Martin



Pour Habitat & territoires conseil
Philippe Barrault



Pour la Fédération Nationale des
Associations Régionales
François Salzgeber



Pour Habitat-Formation
Daniel Vatant

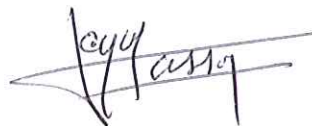


Pour L'IFMO
Le Président, Stéphane Peu



Organisations Syndicales

Pour la Fédération Nationale CFDT des salariés
de la construction et du bois
Jean-Charles Masson



Pour la Fédération CGT-FO des services publics
et des services de santé
Claudine Marie-Néron



Pour le Syndicat National CFE-CGC de
l'urbanisme, de l'habitat et des administrateurs
de biens
Bernard Baron

Pour la Fédération CFTC bâtiments, matériaux,
travaux publics
Christian Laroche

Pour la Fédération CGT des services publics
Conchita Aguilar

